

**WEBINAR INTERNATIONAL SUR LE THEME
“IMPACT DE LA CRISE DE COVID 19 SUR LES
BANQUES AFRICAINES”**

**Mesures prises par la BCEAO face à la pandémie
de la Covid-19**

18 juin 2020



Plan

- I. Effets de la pandémie sur l'activité économique dans l'UEMOA**

- II. Mesures prises par la BCEAO pour contenir la pandémie**
 - **Mesures en faveur des banques**
 - **Mesures en soutien aux entreprises**
 - **Mesures en faveur des Etats**
 - **Promotion des moyens de paiement digitaux**

I. Effets de la pandémie sur l'activité économique dans l'UEMOA

Canaux de transmission de la crise sanitaire

Au plan international :

- Baisse de la demande mondiale adressée aux pays de l'Union et des cours des matières premières exportées
- Baisse des investissements directs étrangers
- Baisse des transferts des migrants

Au plan interne :

- Arrêt partiel ou total des activités (fermetures d'entreprises, de frontières, restrictions de déplacement, couvre-feu) qui ont provoqué **un choc négatif sur la demande et sur l'offre**

Dégradation des perspectives macroéconomiques : croissance à 2,6% en 2020, soit une baisse de 4 pdp par rapport à la prévision initiale de 6,6%.

Secteurs les plus touchés : Tourisme, hôtellerie, transport, BTP et commerce.



Impacts sur le système financier, les entreprises et les Etats membres

1. Banques : Aggravation des besoins de liquidité

- difficultés de la clientèle à assurer les échéances des prêts
- besoins accrus de crédits de la part de la clientèle pour maintenir l'activité
- retraits de cash aux guichets des banques, liés au climat d'incertitude
- ralentissement de la collecte de l'épargne

2. Entreprises : Risques de faillite

- baisse de la production, impliquant de fortes tensions de trésorerie
- difficultés à se financer et à honorer les engagements notamment auprès du système bancaire

3. Etats membres : Forte hausse des besoins de financement

- baisse du rendement des administrations fiscales
- accroissement des dépenses induit par les plans de riposte contre la pandémie



II. Mesures prises par la BCEAO pour contenir la pandémie

Réaction rapide et ciblée de la BCEAO

* En conformité avec son mandat :

- d'assurer la stabilité des prix,
- d'apporter son soutien aux politiques économiques des Etats membres
- de veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'Union
- de promouvoir le bon fonctionnement et d'assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'Union

* Objectif :

- Contrer les effets négatifs de la pandémie, en particulier sur le système bancaire et financier de l'UEMOA, afin de soutenir les économies de la zone.

* Mesures ciblées en fonction des acteurs affectés

Banques, SFD, Entreprises, Etats, Particuliers



II.1- Mesures en faveur des banques

Objectifs visés :

Apporter les liquidités nécessaires au secteur bancaire afin de réduire les tensions de trésorerie et permettre aux banques de continuer à jouer leur rôle d'intermédiation financière

Mesures mises en œuvre :

21 mars 2020 : Accroissement de l'offre de liquidité de 340 milliards

25 mars 2020 : Élargissement de la gamme des effets admissibles au refinancement de la Banque Centrale afin de permettre au système bancaire de mobiliser davantage de ressources. La BCEAO met en place **un dispositif de cotation d'entreprises qui facilite l'admissibilité des créances des banques sur les entreprises privés aux guichets de refinancement**

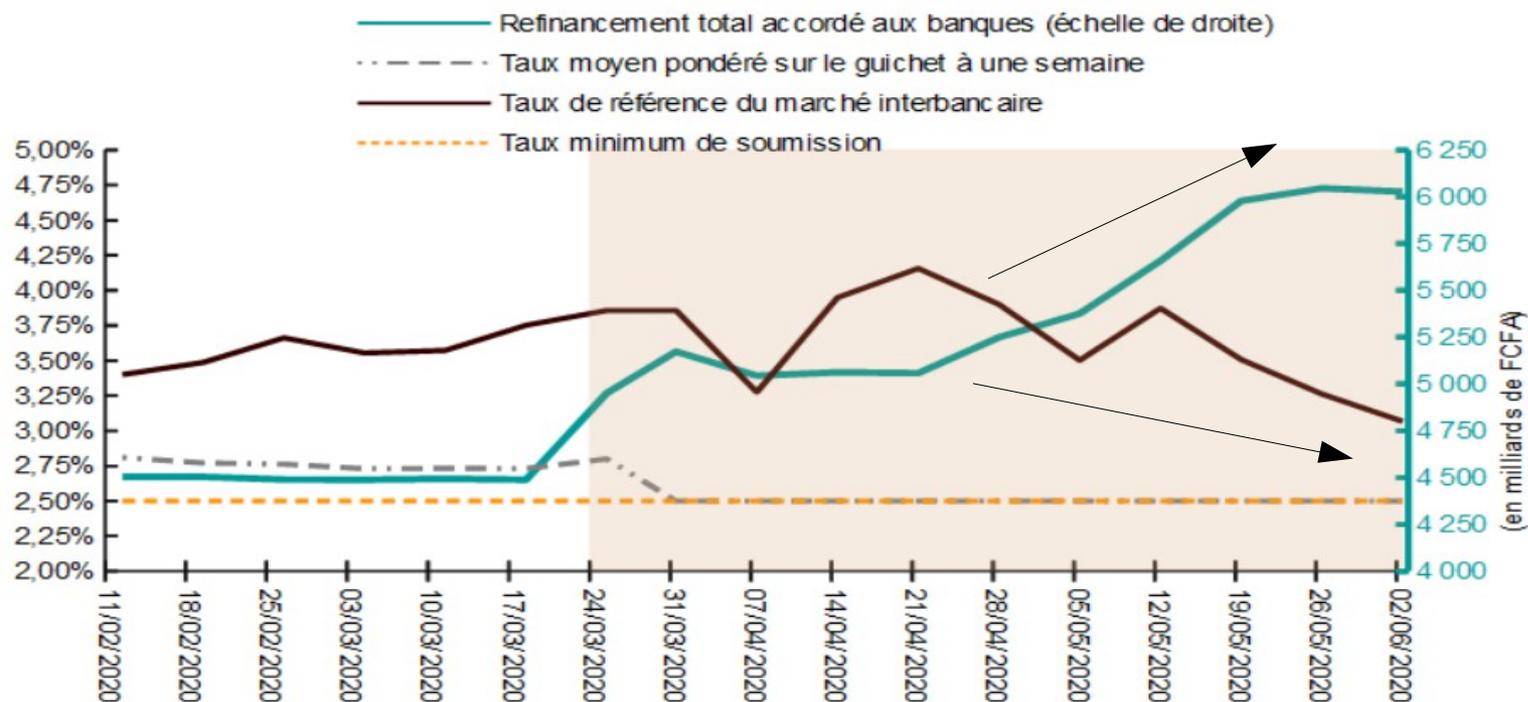
A partir du 27 mars : Conduite des adjudications à taux fixe (2,50%), désormais l'ensemble des besoins des banques sont couverts par la BCEAO



II.1- Mesures en faveur des banques

Résultats obtenus :

Fortes hausses du refinancement en couverture de la dégradation de la trésorerie des banques et détente des taux sur le marché monétaire



II.2- Mesures de soutien aux entreprises affectées par la crise

Objectif visé :

Eviter les faillites et préserver l'outil de production, en donnant des incitations au système bancaire pour l'accompagnement des entreprises affectés par la crise

Mesures prises :

- 1- Mise en place d'un dispositif de soutien aux entreprises affectées par la crise
2. Mise en place d'un dispositif de cotation des entreprises non financières
3. Appui aux mécanismes de garantie des créances des entreprises mis en place par les Etats dans le cadre de la crise



II.2- Mesures de soutien aux entreprises affectées par la crise

1- Mise en place d'un dispositif de soutien aux entreprises affectées par la crise :

- Sollicitation des banques et des institutions de microfinance pour accorder un report d'échéances sur leurs prêts aux entreprises affectées, pour une période de trois mois renouvelable une fois, sans charge d'intérêt, ni frais, ni pénalité de retard ;

- Mise en place d'un dispositif de suivi et de facilitation dénommé « Dispositif Covid-19 » visant à conforter le dialogue entre les entreprises affectées qui n'auront pas obtenu un report d'échéances et leur banque ;

- **Mesure d'incitation de la BCEAO** : assouplissement dans l'application du dispositif prudentiel et du cadre comptable en vigueur

- * Les banques sont autorisées à déclasser leurs créances saines ayant fait l'objet d'un report dans un compte spécifique à l'intérieur de la catégorie des créances saines. **Avantage** : Au plan prudentiel, même pondération que les créances saines dans le calcul des exigences de fonds propres

- * Avantage similaire pour les institutions de microfinance



II.2- Mesures de soutien aux entreprises affectées par la crise

2- Mise en place d'un dispositif de cotation des entreprises non financières :

Cotation de 1.700 entreprises non financières réalisée par la BCEAO sur la base de leurs bilans recueillies auprès de l'administration fiscale

- les effets sur **545** entreprises bénéficiant de la cote A sont admissibles automatiquement au refinancement de la BCEAO
- les effets sur **368** entreprises bénéficiant de la cote B sont admissibles au refinancement de la BCEAO, avec une garantie partielle ou totale de l'Etat
- la mesure facilite ainsi l'accès de plus de **900** entreprises aux crédits bancaires.



II.2- Mesures de soutien aux entreprises affectées par la crise

3- Appui aux mécanismes de garantie des créances des entreprises mis en place par les Etats dans le cadre de la crise (1/2)

- * Mise en place, par certains Etats, de mécanismes de garantie partielle des crédits accordés par les banques aux entreprises impactées par la crise
- * Pour conforter l'efficacité de ces mécanismes, certains accords-cadres convenus entre l'Etat et le secteur bancaire sollicitait la mise en place par la BCEAO d'un guichet spécifique de refinancement, avec une longue maturité et un taux fixe de 2,5% au plus.

Mesure jugée non opportune par la BCEAO

- * Elle induirait des contraintes pour la mise en œuvre des instruments de politique monétaire qui est d'essence conjoncturelle : **la limitation des taux directeurs à un niveau fixe pour une longue période enlèverait toute efficacité à la politique monétaire en cas de retournement de la conjoncture.**



II.2- Mesures de soutien aux entreprises affectées par la crise

3- Appui aux mécanismes de garantie des créances des entreprises mis en place par les Etats dans le cadre de la crise (2/2)

* La BCEAO a mis en place des solutions alternatives :

- Le dispositif de cotation des entreprises non financières anticipé par la BCEAO renforce l'efficacité des mécanismes de garantie des crédits bancaires : les créances portées sur toutes les entreprises cotées A ou B sont admissibles d'office au refinancement de la BCEAO
- La mise en place convenu avec la BOAD, d'un mécanisme permettant aux banques d'obtenir de la ressource à moyen terme en contrepartie des prêts accordés aux entreprises impactées par la crise : 100 milliards de la BOAD sous forme de lignes de refinancement destinées aux banques, d'une durée de 7 ans, dont 2 ans de différé.



II.2- Mesures de soutien aux entreprises affectées par la crise

Résultats de l'enquête effectuée auprès des EC au 31 mai 2020 sur les reports d'échéance

64 banques ont
procédé à des
reports
d'échéance

795 entreprises
bénéficiaires

3.568 particuliers
bénéficiaires

57,3 milliards
d'échéances de
crédits ont fait l'objet
de report

II.3- Mesures de soutien aux Etats

Objectif visé : Soutenir les Etats dans la mobilisation des ressources pour financer les dépenses d'urgence liées à la pandémie

1- Structuration de bons du Trésor dénommés “Bons Covid-19” et ouverture d’un guichet spécial à trois mois pour le refinancement de ces bons

2 - Participation au fond de bonification de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

II.3- Mesures de soutien aux Etats

1- Structuration de bons du Trésor dénommés “Bons Covid-19” et ouverture d’un guichet spécial à trois mois pour le refinancement de ces bons (1/2)

- * **Estimations préliminaires des besoins de financement induits par la pandémie de la Covid-19 (Réalisées par le FMI et les Etats membres) : 2.610 milliards**
- * **Appuis du FMI (FEC, FRC, IFR) : 1.255 milliards**
- * **Gap d'environ 1.355 milliards à couvrir d'ici la fin de l'année 2020 par les ressources promises par les partenaires multilatéraux et bilatéraux**
- * **Dans l'attente de la mobilisation de ces ressources : Emission sur le marché financier régional par les Etats, de bons du Trésor dénommés « Bons Covid-19 », d'une maturité de 3 mois renouvelable, à un taux d'intérêt inférieur à 3,50%**



II.3- Mesures de soutien aux Etats

1- Structuration de bons du Trésor dénommés “Bons Covid-19” et ouverture d’un guichet spécial à trois mois pour le refinancement de ces bons (2/2)

*** Incitation mise en place par la BCEAO : Ouverture d'un guichet spécial de refinancement des bons Covid-19 de maturité de 3 mois, au taux de 2,50%**

*** Le taux d'intérêt fixe de 2,5% pour ce guichet de refinancement permet d'obtenir un taux de sortie des Bons Covid-19 inférieur à 3,5%**

*** Résultats de l'opération : 1.172,6 milliards de bons Covid-19 émis par les Etats au taux moyen de 3,12%. 895,8 milliards de ces titres sont refinancés par la BCEAO sur le guichet spécial Covid-19, soit 76,4%**



II.3- Mesures de soutien aux Etats

2 - Participation au fond de bonification de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

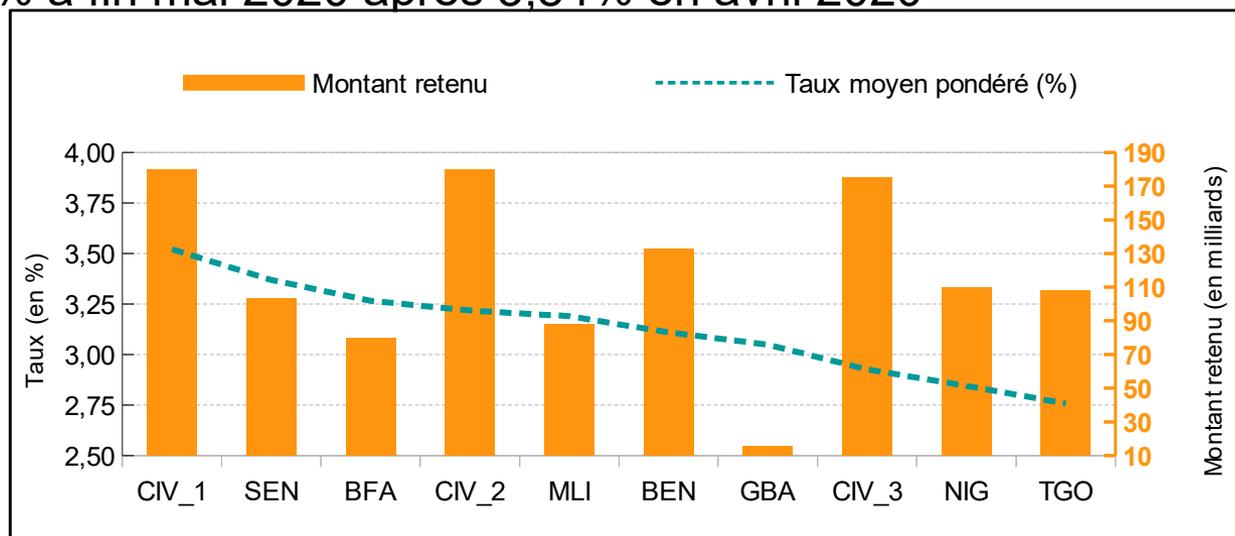
* Participation à hauteur de 25 milliards de la BCEAO et 15 milliards de la Commission de l'UEMOA afin de permettre à la BOAD d'accorder 120 milliards de prêts concessionnels aux Etats

II.3- Mesures en faveur des Etats

Résultats obtenus : Atténuation des tensions sur le marché des titres publics

- Taux moyen de sortie des bons Covid-19 à 3,12%, niveau inférieur au plafond de 3,50% négocié avec les banques avant le déclenchement de l'opération.

- Hors bons Covid-19, le taux moyen des titres publics est ressorti à 3,38% à fin mai 2020 après 3,84% en avril 2020



II.4- Promotion des moyens de paiement digitaux

Objectif visé : Contribuer aux efforts entrepris par les Etats pour limiter les contacts physiques afin de contenir la propagation de la pandémie

Mesures prises : pour encourager les populations à l'utilisation massive des moyens de paiement digitaux.

- gratuité des transactions de petits montants (moins de 5000 francs) adossées à la monnaie électronique (transferts, paiements marchands et règlement de factures) ;
- relèvement des plafonds de rechargement du porte-monnaie électronique ;
- assouplissement des conditions d'ouverture des comptes de monnaie électronique.
- réduction des frais appliqués aux paiements par carte bancaire, aux virements clientèles traités via SICA-UEMOA et aux opérations de retraits aux guichets automatiques du réseau du GIM-UEMOA.

En contrepartie, la BCEAO s'engage à réduire de moitié la facturation des transactions concernés dans son système de compensation (SICA-UEMOA) sur la période concernée. De même, le GIM-UEMOA baisse la facturation des frais de routage et de compensation appliqués aux flux de retrait.



III.4- Promotion des moyens de paiement digitaux

Résultats des mesures : Utilisation accrue des moyens de paiement digitaux

		Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020
Accès aux services financiers numériques	Nombre de comptes de monnaie électronique ouverts durant la période	1 350 818	5 098 417	1 589 429
Utilisation des services financiers numériques	Volume des transferts entre comptes de monnaie électronique dont le montant est inférieur ou égal à 5.000 FCFA	26 164 900	34 964 181	47 530 816
	Volume des transferts entre comptes bancaires et comptes de monnaie électronique dont le montant est inférieur ou égal à 5.000 FCFA	37 966	49 534	54 866
	Volume des paiements de facture (Eau, électricité) dont le montant est inférieur ou égal à 50.000 FCFA	3 879 110	3 360 693	2 378 355
	Volume des paiements marchands adossés à la monnaie électronique	28 676 330	21 862 442	135 135 669
Monétique interbancaire	Valeur des retraits interbancaires dans les GAB (FCFA)	54,7 milliards	35 milliards	44,1 milliards
	Valeur des paiements interbancaires (FCFA)	12 milliards	7,8 milliards	7,2 milliards

Les mesures prises par la BCEAO ont permis de :

- détendre les conditions financières ;
- dissiper les tensions de liquidité ;
- favoriser la poursuite du financement des économies (Etats et secteur privé).

La BCEAO continue de suivre attentivement l'évolution de la situation. Toutes les mesures nécessaires seront prises par la BCEAO, en conformité avec son mandat et ses statuts, pour soutenir le secteur financier et les économies de l'UEMOA face aux effets néfastes de la pandémie.

JE VOUS REMERCIE



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST